

**258**

SCI

Siège social : 64 Avenue DE LA BOURGADE, - 13610 LE PUY-SAINTE-REPARADE

Capital social : 60000 €

Immatriculée auprès du RCS de Aix-en-Provence sous le numéro 842370413

**Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 01 juillet 2024**

Le 01 juillet 2024, à 10h00,

Les associés de la société 258, Société Civile Immobilière au capital de 60000 € réparti en 1000 parts sociales de 60 euros, ayant son siège social située 64 Avenue DE LA BOURGADE, 13610 LE PUY-SAINTE-REPARADE, immatriculée auprès du RCS de AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 842370413, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Gérance ;

Sont présents :

- Rémy COLBERE détenant 500 parts sociales
- Céline GUERRAND détenant 500 parts sociales

Représentant la totalité des parts sociales de la société.

L'assemblée est présidée par M. Remy COLBERE en sa qualité de Gérant de la Société.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la lettre de convocation des associés ;
- le rapport du gérant ;
- le texte des décisions soumises au vote des associés ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires ont été communiqués aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus.

Les associés lui donnent acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

- Modalités de réduction du capital social
- Projet de réduction du capital social
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE Résolution**

(Modalités de réduction du capital social)

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés décide que la réduction du capital social interviendra par réduction de la valeur nominale des parts sociales de 60 euros à 0,12 euros.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIÈME Résolution**

(Projet de réduction du capital social)

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés décide de réduire le capital social d'un montant de 59 880 euros, aux fins de porter le montant du capital social de 60 000 à 120 euros, réparti en 500 parts sociales de 0,12 euros, attribués comme suit :

- Rémy COLBERE détenant 500 parts sociales
- Céline GUERRAND détenant 500 parts sociales

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIÈME Résolution**

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés donne tous pouvoirs aux salariés de la société LVPRO, SAS au capital de 51 454,80 euros, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 809 015 407, domiciliée au 15 rue de Milan 75009 Paris, de certifier conforme le présent acte aux fins d'effectuer toutes formalités auprès du Greffe du Tribunal de commerce, du service des impôts des entreprises, de la Chambre de commerce ou de la Chambre de métiers, et plus généralement tous les organismes destinataires des formalités légales.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*


Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10h30.

De tout ce qui a été traité ci-avant, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés.

Signature

Remy COLBERE

Céline GUERRAND

DocuSigned by:  
  
0DF09A67A7A9450...

DocuSigned by:  
  
5ABAE2D696EC499...